

Cinq familles portent plainte

www.parismatch.com/Actu/Sante/Cinq-familles--devant-la-justice-547305

par Vanessa Boy-Landry, 7 février 2014

Les parents de cinq enfants endommagés lourdement par les vaccinations reçues, se sont rejoints pour porter plainte contre les fabricants des vaccins incriminés. Parmi eux une famille est adhérente d'ALIS. Leur avocat, Maître HARTEMANN, de Lyon, est leur conseil et plaide leurs dossiers ; il a assigné le juge des référés et l'audience a eu lieu le 31 janvier devant le tribunal de Bobigny. Le compte rendu de l'audience sera fourni le 19 février.

Les laboratoires GlaxoSmithKline, Pfizer et Sanofi mis en cause avaient fait venir plusieurs de leurs avocats ; face à eux, la plaidoirie de Me HARTEMANN a duré 1h30. Voici l'essentiel des éléments fournis par Paris Match qui a couvert l'évènement de façon assez complète, chose rare dans les medias grand public.

« Me HARTEMANN se dit plutôt agréablement surpris par le verdict de l'audience : les laboratoires ne s'opposent pas au lancement d'expertises médicales pour quatre des cinq dossiers. Un premier feu vert qui, s'il est confirmé, ouvrira la voie à des examens complémentaires et à la recherche de maladies rares chez ces enfants qui, après avoir reçu des injections de vaccins ont présenté des troubles neurologiques graves. « Des séquelles comparables à des traumatismes crâniens ou à des épilepsies énormes qui auraient endommagé le cerveau », précise l'avocat. « Il s'agit d'enfants qui ne présentaient aucun problème de santé », explique l'avocat qui insiste sur la similitude des histoires, « et qui, suite à la première injection ou au rappel, ont d'un seul coup arrêté d'évoluer et présenté des dommages très importants ».

**SANDRINE: «QU'EST-CE QUI A PU ENLEVER A NELLO LA PARTIE DU CERVEAU QUI
COMMANDE TOUT CE QUI EST MOTEUR?»**

Nello (3 ans), Naomie (4 ans et demi), Lucia (3 ans), Lolita (18 mois), Terry (15 ans)... des enfants qui se développaient tout à fait normalement et dont l'état s'est progressivement dégradé dans les jours ou semaines qui ont suivi les vaccinations. Très forte fièvre, pleurs impossibles à calmer, perte du tonus musculaire, raidissement du corps... autant de signes alarmants observés par leurs parents. Aujourd'hui, ces enfants ne marchent pas ou plus, ne parlent pas, ne tiennent pas leur tête, ont des difficultés pour manger, boire, saisir les objets... Les divers examens et prélèvements réalisés en neuropédiatrie n'ont pas permis d'identifier la cause de leur affection. Nello a fait une très forte fièvre suite à un rappel de Priorix (vaccin du laboratoire GSK contre la rougeole, les oreillons, la rubéole), à 19 mois. Une semaine après, ses parents remarquent qu'il fait du « quatre pattes » les



Nello et son papa.DR

pouces repliés à l'intérieur des mains. Huit jours plus tard, il prend appui sur les poings, et chute comme « Bambi sur la glace ». Un mois plus tard, Nello part aux urgences : il pousse des hurlements de douleur, son corps est en boule, ses muscles rigidifiés. Une IRM de son cerveau a mis en évidence une atrophie de la substance blanche (myéline). La batterie d'examens qu'il a subi ont écarté les causes génétiques, infectieuses et traumatologiques. «Qu'est-ce qui a pu lui enlever la partie du cerveau qui commande tout ce qui est moteur?», demande Sandrine, sa mère.

« Naomie, née prématurée, allait très bien jusqu'à ce qu'elle reçoive, à 14 mois, une première injection d'Infanrix Hexa (vaccin du laboratoire GSK contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la polio, et l'haemophilus influenzae type B) et de Prevenar 13 (vaccin du laboratoire Pfizer contre les infections à pneumocoques)», raconte Monia, sa mère. Après une semaine de pleurs incessants, la petite part aux urgences : strabisme et perte du tonus musculaire (elle ne tient plus assise). Les médecins supposent une maladie génétique inconnue.

LUCIA A FAILLI MOURIR D'UNE ENCEPHALITE QUI L'A LAISSEE AVEUGLE ET TETRAPLEGIQUE

Deux mois après que Lucia, à 18 mois, a reçu les rappels d'Infanrix Hexa et de Priorix, sa mère la retrouve inconsciente dans son lit, « comme une poupée de chiffon ». A l'hôpital, les médecins constatent une inflammation au niveau du cerveau. Trois jours après, elle est opérée en urgence d'une encéphalite qui a failli lui coûter la vie et dont elle s'est réveillée, après un mois de coma, aveugle et tétraplégique. Ni maladie inflammatoire ni virus n'ont été mis en évidence dans cette atteinte neurologique.

Pas plus de diagnostic pour la petite Lolita, 18 mois, chez qui les premiers troubles sont apparus quinze jours après la première injection d'Infanrix Hexa et de Prevenar 13, à 2 mois, lorsqu'elle fait une sorte de

malaise avant de revenir à elle: « Le corps raidi, elle râlait, bavait, et ne réagissait plus à la lumière », raconte sa mère. Suite à la deuxième injection, à 6 mois, la petite part aux urgences ophtalmologiques : «Ma fille était comme une larve, les mains fermées, le pouce à l'intérieur, et ne tenait plus sa tête.» Pour Lolita, à ce jour, les recherches génétiques n'ont rien donné.

Atteint d'une encéphalite « non étiquetée » à 12 mois, Terry, 15 ans, est aujourd'hui handicapé à 80%. Chez lui, les premiers signes sont apparus après la première injection, à 2 mois et demi, de Pentacoq, (vaccin Sanofi retiré du marché en 2005, contre la coqueluche, l'haemophilus de type b, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite): forte fièvre, cris persistants, bronchite chronique et, trois semaines après, paralysie du côté gauche (de la hanche au bras).

Tous les parents témoignent de l'impossibilité d'envisager, auprès des médecins, la responsabilité des vaccins. « Professeurs, médecins et neuropédiatres, tous ont refusé cette hypothèse. C'est un sujet totalement tabou», raconte Lionel, le papa de Nello. «Pour eux, le lien avec les vaccins est impossible car aucune étude scientifique ne le montre», ajoute Monia, la mère de Lucia, qui évoque le terrain génétique : « C'est peut-être un risque rare, sur une certaine population d'enfants. » [...]

Me Hartemann, qui sait que les labos vont se battre sur la causalité du vaccin dans le dommage, espère qu'un arrêt de jurisprudence va peser dans la balance. En 2012, après 17 années de procédure, le Conseil d'Etat a reconnu la responsabilité du vaccin Pentacoq (5 valences) dans l'apparition d'un handicap à 95% chez un bébé de 5 mois. Pour l'expert du médicament, « c'est un revirement favorable probablement dû à la conscience des juges. Ils ont eu pour la première fois le raisonnement inverse : parce que le Pentacoq mélange les vaccins obligatoires et recommandés, ils ont considéré, par assimilation, que le dommage avait tout aussi bien pu être causé par un vaccin obligatoire ».

L'avocat compte aussi sur le faisceau d'éléments (temporalité, enfants en bonne santé avant la vaccination...) pour que les familles obtiennent réparation. Pour le dossier le plus ancien, celui de Terry, les laboratoires invoquent la prescription. A moins que ne soit prouvée la responsabilité de Sanofi pour produit défectueux. Prochain rendez-vous le 19 février : les familles sauront si les expertises médicales sont accordées. »

➔➔ Rappelons l'information que nous donnions dans *Le Courrier d'ALIS n°83, p.7* et qui fait jurisprudence : « **Dès lors que le vaccin comporte au moins une valence correspondant à une vaccination obligatoire et qu'il n'est pas démontré que les troubles seraient exclusivement imputables à l'une de ses valences facultatives, le dommage éventuel entre dans les prévisions de l'article L 3111-9 du Code de la santé publique** ».

L'article L 3111-9 dispose : « ... la réparation intégrale des préjudices directement imputables à une vaccination obligatoire ... est assurée par l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux)... ».

Dans les médias

Un journal lyonnais rapporte l'évènement dans un article de 3 pages sous ce titre : « **Des enfants handicapés à cause des vaccins ?** » (www.mag2lyon.com n° 54, février 2014). Le journaliste, Stéphane DAMIAN-TISSOT, raconte :

« Le médecin essaie de nous faire croire que ma fille a une malformation depuis la naissance alors qu'elle tenait sa tête, qu'elle voyait. On nous dit que notre enfant n'était pas normale, mais il suffit de regarder le carnet de santé pour se rendre compte du contraire » affirme Karine COLOMBELLI la maman de Lolita.

« Ces parents ont fait tous les examens possibles pour savoir si l'évolution de leur enfant pouvait provenir de crises d'épilepsie ou de la génétique. Mais tous les contrôles s'avèrent négatifs. On se demande donc s'il n'y a pas un lien avec la vaccination » résume Me Yves HARTEMANN.

Un lien que réfute le Pr Daniel FLORET, président du Comité Technique des Vaccinations : « Ces produits sont utilisés depuis des décennies, il ne peut pas y avoir de lien entre la vaccination et le handicap de ces enfants. Il y a des tas de maladies qui se déclenchent à cet âge-là et ces vaccins ne donnent pas d'effets secondaires à long terme. **Ça n'existe pas. S'il y avait des risques de ce type, on ne vaccinerait plus les enfants** », affirme-t-il à Mag2Lyon.

Le journaliste cite ensuite les livres de Me Jean-Pierre JOSEPH et du Dr Christian TAL SCHALLER où le contraire est démontré. « Pour les experts, le vaccin est un sacrement, il ne peut pas causer de dommages. Les vaccins génèrent de grandes quantités d'argent ; si ce n'était pas le cas, ils auraient disparu depuis longtemps », c'est ce que soulignent les deux auteurs. Le Pr FLORET rétorque que parler de lobby vaccinal est une absurdité : « **Les recommandations sont faites sur des expertises qui n'ont rien à voir avec l'industrie pharmaceutique** » clame-t-il.

Il faut savoir que les parents d'un enfant handicapé comme ceux des familles plaignantes, coûtent extrêmement cher : équipement pour la maison, la voiture, frais de garde (souvent un des deux parents a dû cesser de travailler), poussettes spécialisées (4000 €), visites chez les médecins, séances de rééducation, etc. L'aide AEEH (Allocation d'éducation pour enfant handicapé) est de 129 € par mois, pour un enfant présentant un taux d'incapacité compris entre 50 et 80%. Une misère, face aux difficultés financières et aux fatigues physiques et morales des parents. Toutes ces familles ont besoin d'aide et de soutien en tout genre. Malheureusement leur nombre augmente de jour en jour et beaucoup, qui n'osent pas se rebeller, sont laissées pour compte.